



Extrait du Registre des Délibérations

Délibération 2023-114

Décision Modificative n°2023/02 – Budget Principal

L'An deux mille vingt-trois et le lundi 11 décembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le lundi 04 décembre 2023.

Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, Mme Agnès PREGNO, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUCHE, M. Claude CAUSSE, Mme Bernadette BALAGUE, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIE, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, M. Dominique MARIN, M. Jérôme NORTIER, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, Mme Louise MICHARD, Mme Pierrette BRINGUIER.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Nadine RIAL a donné pouvoir à Mme Pierrette BRINGUIER
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER
Mme Danielle FOLLEROT a donné pouvoir à M. Philippe VIGUIE
M. Alain BALLO a donné pouvoir à M. Daniel REGIS

Conseillers absents

M. Patrice BRAGAGNOLO

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 24 | Pouvoirs - 04 | Membres absents - 01

Exposé

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la construction du Groupe Scolaire, il s'agit de faire une écriture d'ordre du compte 2033-2031 dans le compte 2313 afin de l'intégrer dans les travaux.

En-effet, tant que l'appel d'offres n'est pas fructueux, comptablement, l'opération n'est pas certaine et s'inscrit sur des comptes de classe 20. Une fois l'opération certaine aux yeux de la comptabilité, cette opération est « basculée » sur des comptes de classe 21 ou 23.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-020 : Constructions	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-149CONSTRUCTION-213 : 149-CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031-020 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
R-2031-149CONSTRUCTION-213 : 149-CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	63 000.00 €
R-2033-149CONSTRUCTION-213 : 149-CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	95 000.00 €	0.00 €	95 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	95 000.00 €	0.00 €	95 000.00 €
Total Général		95 000.00 €		95 000.00 €

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **D'approuver** la Décision Modificative n°2023/02 telle que présentée supra ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 28 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,

Florence DELTORT



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marc DUMOULIN